



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

20 FEVRIER 1981

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA TROISIÈME SESSION
QUEBEC, FEVRIER 1981 (2)

(1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) - Nos 1, 2, 3 et 4.

(2) Voir composition des délégations page 5.

RESOLUTION N° 1

Accords bilatéraux

Le Comité mixte

Se réjouit de la volonté politique exprimée dans le communiqué commun publié par l'Exécutif de la Communauté française de Belgique et le gouvernement du Québec, en décembre 1980,

Renouvelle le souhait, qu'il a exprimé dès sa première session, de promouvoir un nouvel accord culturel liant le Québec et la Communauté française de Belgique,

Décide :

— de mener une étude approfondie des moyens de droit et des modalités institutionnelles qui permettent d'élargir cet accord à tous les secteurs ouverts à la coopération internationale,

— de confronter les résultats de la recherche avant la prochaine session du Comité mixte,

— de communiquer à l'Exécutif de la Communauté française de Belgique et au gouvernement du Québec, le résultat de la recherche et ses propositions pour un élargissement de l'accord.

RESOLUTION N° 2

Le livre

Attendu la complexité de l'ensemble des problèmes du marché du livre de langue française,

Attendu l'importance de ce dossier dans les relations entre le Québec et la Communauté française de Belgique,

Attendu la nécessité de promouvoir l'usage du français dans l'édition scientifique,

Le Comité mixte a convenu :

— de produire une synthèse de l'ensemble du problème du livre pour la prochaine session,

— d'être attentif aux résultats de la rencontre du Comité belgo-québécois du livre et aux efforts des Exécutifs en faveur de la promotion du livre de langue française,

— de mettre en œuvre tous moyens permettant de hâter l'extension à l'édition belge de langue française, de la convention franco-québécoise d'aide à l'achat du livre spécialisé.

RESOLUTION N° 3

Méthodes de travail parlementaire

Attendu que lors de ses sessions précédentes le Comité mixte avait convenu de mettre sur pied un programme de coopération dans le domaine de la procédure parlementaire,

Attendu que ce programme répondait de l'avis unanime à la nécessité d'une réflexion commune sur le rôle et le fonctionnement de nos assemblées,

Attendu que de premières actions ont été entreprises dans le cadre de ce programme, tels un échange de documents parlementaires, la réalisation d'une mission d'étude québécoise sur l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires du CCF, la préparation d'un lexique comparatif de terminologie parlementaire et la collecte d'informations pour compte du CCF sur l'organisation des relations de l'Assemblée nationale du Québec avec le public (information, édition, télévision),

Le Comité mixte, après avoir évalué les actions réalisées, a tenu à préciser de nouveau les objectifs du programme et à mieux définir les actions à entreprendre. Ainsi il a décidé de circonscrire la réflexion commune aux sujets suivants : les rapports du législatif et de l'exécutif, les droits de l'opposition, le droit du public à l'information, les services et les moyens mis à la disposition des parlementaires pour exercer leur mandat ainsi que les moyens de protection.

Aussi il a convenu les actions suivantes :

- Envoi dans les plus brefs délais, par la partie québécoise, des montages télévisés promis et d'un document illustrant la question avec débat (interpellation),

- Envoi, par la partie québécoise, d'un dépliant sur le processus législatif,

- Etude des pratiques et des méthodes de rédaction de rapport des commissions parlementaires,

- En ce qui concerne les thèmes de réflexion communs cités plus haut : avant le 15 avril 1981, échange d'un document synthèse sur l'organisation et le fonctionnement des assemblées; avant le 15 septembre 1981, échange d'un document d'analyse de nos institutions;

- En ce qui concerne le projet de lexique :

Le Comité mixte a pris connaissance d'une note préparée par le fonctionnaire québécois désigné pour la préparation d'un lexique comparatif de la terminologie parlementaire, en usage à l'Assemblée nationale du Québec et au Conseil de la Communauté française de Belgique.

Ce document fait le point sur le travail accompli et expose les orientations que la partie québécoise entend soumettre à la prochaine rencontre du Comité de travail.

Le Comité mixte prend acte de ce document et donne un assentiment global quant à ses orientations. Il constate le lien qui existe entre le lexique et le programme de coopération dans le domaine des méthodes de travail parlementaire et souhaite que ceux qui travaillent à la réalisation du lexique en tiennent compte.

Le Comité mixte considère, de plus, qu'il importe de préparer, pour la fin de l'année 1981, un manuscrit prêt pour publication sur la terminologie parlementaire, quitte à réserver, pour une autre étape, le traitement du vocabulaire électoral.

Le Comité mixte est conscient de l'ampleur du travail et estime qu'il faut y affecter les ressources humaines nécessaires afin de respecter ce délai.

RESOLUTION N° 4

Coopération avec les parlements des Etats tiers

Le Comité mixte,

Dans le cadre du suivi des résolutions de sa deuxième session (Bruxelles 1980), et après examen du programme de formation d'une documentaliste camerounaise dont le stage est en cours,

Réitère sa volonté de poursuivre les objectifs de la promotion de la démocratie parlementaire dans les pays francophones que favorise la coopération technique avec les parlements de ces pays et, en conséquence, demeure disponible et ouvert à des demandes éventuelles de soutien.

RESOLUTION N° 5

La télévision

Attendu qu'un accord de coopération a été conclu à Bruxelles en 1977 entre la Radiotélévision belge de langue française et la Société de radiotélévision du Québec,

Attendu que le 25 janvier 1980, le Comité mixte a résolu d'entreprendre les démarches nécessaires pour favoriser la relance de cet accord,

Attendu qu'à la suite de ces démarches, des productions de la RTBF ont été diffusées au Québec et que des productions québécoises l'ont été en Belgique,

Le Comité mixte

A convenu que les coprésidents exprimeraient leur satisfaction à la SRTQ et à la RTBF pour ce premier effort et les encourageraient à poursuivre dans cette voie.

A la suite des inquiétudes soulevées par le développement des technologies nouvelles de communications et notamment l'apparition des satellites de transmission, le vœu a été formulé d'intervenir auprès des instances décisionnelles respectives afin qu'elles examinent les implications politiques et culturelles de ces nouveaux moyens de communication.

RESOLUTION N° 6

Le Cinéma

Attendu l'importance de la pénétration du cinéma américain dans la francophonie et sa prédominance sur les cinémas nationaux,

Attendu les similitudes existantes entre le Québec et la Belgique francophone, à cet égard, tant au plan de la création que de l'industrie cinématographique,

Attendu que la télévision est devenue le principal canal de diffusion du cinéma,

Le Comité mixte a déploré l'absence d'accord de coproduction cinématographique entre le Québec et la Belgique et a résolu d'inciter les autorités concernées :

— A conclure un tel accord de coproduction en favorisant préalablement la réalisation de missions commerciales des deux parties,

— De faire un effort de promotion du cinéma québécois auprès des distributeurs belges et vice-versa,

— De demander aux télédiffuseurs d'élaborer des politiques d'achats destinées à favoriser le cinéma national afin de combattre l'offensive commerciale du cinéma américain.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Irène Pétry, président du Conseil de la Communauté française; MM. Valmy Féaux, chef de groupe, parti socialiste; Charles E. van de Put, chef de groupe, parti social chrétien; André Lagasse, chef de groupe, front démocratique francophone et rassemblement wallon; Guy Piérard, chef de groupe, parti réformateur libéral; Marcel R. Galerne, secrétaire général, Mme Anne Hilaire Guislain, premier conseiller; M. Pierre Hazette, premier conseiller.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de MM. Claude Vaillancourt, président de l'Assemblée nationale; Pierre de Bellefeuille, député du parti québécois, adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales; Elie Fallu, député du parti québécois, adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales; Jean-Claude Rivest, député du parti libéral; Serge Fontaine, député et leader parlementaire de l'Union nationale; René Blondin, secrétaire général; Jean-Claude Simard, directeur des relations interparlementaires; Mme Maïté Jay-Rayon, conseillère; M. Christian A. Comeau, conseiller.